

Vos questions / nos réponses

Teste thc négatif

Par [Max44999](#) Postée le 03/03/2024 06:52

Bonjour je souhaiterais avoir un renseignement mon test thc est négatif je voulais savoir si le médecin à la commission de permis de conduire vérifie l'examen auprès du laboratoire ou faut-il juste donner la feuille du test ? Et j'ai une autre question pour l'avis médical le document à télécharger n°14880*02 j'ai rempli la partie 1 et 2 comme prévu est-ce que la partie (Avis du ou des médecins) c'est le médecin de la la commission médicale qui remplit la 3 ième partie merci pour votre réponse cordialement

Mise en ligne le 05/03/2024

Bonjour,

Il est difficile de vous répondre de façon objective sur des questions de législation propres à la commission du permis de conduire de la préfecture de votre département.

En effet, au-delà des règles générales communes à toutes les préfectures, en fonction des directives du préfet de chaque département, les modalités peuvent différer.

En règle générale, c'est la feuille du résultat du laboratoire qui vous est demandée.

Pour ce qui est de l'avis médical, (partie 3 du document) c'est au médecin à la remplir.

Nous vous joignons ci-dessous la notice explicative issue du site du Service Public.

Bien cordialement

En savoir plus :

- [Notice explicative relative au Cerfa N° 14880*02](#)
- [cerfaFormulaire=14880](#)